

MAGAZINE D'INFORMATIONS

Puymoyen magazine

2^{ème} semestre 2020

MAIRIE

Venir en mairie ?

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h



Contact

Tél. : 05 45 61 10 54

Fax : 05 45 61 64 91

Portable astreinte : 06 07 14 45 38

Email : contact@puymoyen.fr

www.puymoyen.fr

Dans ce numéro

3

Infos pratiques

4

Vie municipale

12

GrandAngoulême

13

Solidarité Covid-19

16

Vie locale

20

Jeunes & loisirs

22

Environnement

23

Vie associative

29

Citoyenneté

31

État civil

32

Agenda

Édito



Chères Puymoyennaises,
Chers Puymoyennais,

Ce semestre a été le théâtre où s'est joué le dramatique à la place du traditionnel. Un constat : rien ne sera plus comme avant.

D'abord sur fond d'un premier tour des élections municipales imposé le 15 mars, à l'aube d'une pandémie et d'une crise sanitaire mondiale, ensuite une durée de campagne électorale inédite : commencée le 1er septembre 2019 et se terminant le 28 juin 2020, avec un second tour conditionné par des règles sanitaires encore jamais vues.

Pendant ce contexte particulier, nous avons fait face pour gérer cette situation sans précédent avec les moyens mis à notre disposition.

Nous devons rendre hommage et remercier toutes celles et ceux qui se sont associés : les membres du CCAS, les commerçants de vente alimentaire, le «marchez bio», les couturières pour la confection des masques et le personnel communal qui était soit en présentiel, soit en télétravail.

Depuis le 16 mars, et pendant deux mois, nous avons vécu le confinement total. Ce traumatisme laissera des séquelles au-delà des drames. Et une autre crise se profile désormais, celle-là est économique et sociale. Rien ne sera plus comme avant. Dire simplement bonjour ou salut, ne plus se serrer la main, ne plus s'embrasser, tous ces gestes devenus quotidiens doivent aujourd'hui être délaissés. Nous avançons masqués, sans pouvoir voir les habituels sourires, mais chacun d'entre nous se doit d'être un citoyen responsable.

Le nouveau conseil municipal est désormais en place. Nous allons appliquer le programme sur lequel nous avons été élus. Pour ces six années à venir : proximité, solidarité, réflexion citoyenne, développement écologique et respect du pacte financier seront les maîtres mots de nos actions.

Notre envie est de faire vivre la démocratie, dans un climat de confiance, de solidarité et de respect. Si l'affrontement est utile, le conflit est une erreur.

En ce qui concerne la Communauté de Grand Angoulême, j'ai remis ma démission de conseiller communautaire afin de me consacrer entièrement à notre commune. Depuis le 9 juillet, Eric BIOJOUT, notre 1^{er} adjoint, siège à ma place. Lors de la mise en place de la gouvernance, le Président lui a confié la délégation des ressources humaines. Cette volonté consolide la place de Puymoyen au sein de Grand Angoulême.

Enfin, les dix commissions permanentes sont dès maintenant en place et nul doute que leurs responsables sauront faire vivre le débat lors des conseils municipaux à venir. Leurs feuilles de route sont tracées, ils donneront dès septembre leurs orientations et trajectoires pour notre territoire communal.

Vous pouvez compter sur notre engagement, notre programme défini dans «Puymoyen, Ma Commune...» sera respecté sur le mandat 2020/2026.

L'ensemble du conseil municipal vous souhaite d'agréables vacances et une bonne rentrée en septembre.

Le Maire, Gérard BRUNETEAU

Remerciements

L'ensemble de la liste «Puymoyen, Ma Commune...» remercie tous les électeurs qui se sont déplacés dans cette situation sanitaire inédite, et plus particulièrement celles et ceux qui ont porté leur vote sur notre équipe. Nous avons réalisé une campagne électorale honnête, transparente et respectueuse, en développant nos projets et ambitions pour la commune et ses habitants.

Les urnes ont parlé, désormais place au présent, au futur et à l'action. Si le Maire reste le même, l'équipe derrière lui est nouvelle. Cette dernière est motivée par un seul et unique but : Puymoyen.

Vous avez placé votre confiance en nous et nous en sommes très reconnaissants. Conscients de la responsabilité qui nous est allouée, nous travaillerons dès à présent, et tout au long de notre mandat, à réaliser notre programme, dans l'intérêt de la commune.

Chères Puymoyennaises, chers Puymoyennais, soyez assurés de notre total soutien et disponibilité.

Gérard BRUNETEAU, Dominique VEILLON, Eric BIOJOUT, Marjorie LEGER, Daniel GOURSAUD, Josette SAINCRIT, Robert DUMAS-CHAUMETTE, Florence STERLIN, Patrick ALEXIS, Chantal LIAUD, Jean-Pierre CHASTAGNOL, Geneviève NIOLLET-BRUNAUD, Frédéric LAGARDE, Josiane HUGUET, Jean-Jacques FAYEUX.

Édition : Ville de Puymoyen

Mairie : 05 45 61 10 54 - contact@puymoyen.fr

Responsable de publication : Gérard Bruneteau

Rédaction : Commission Communication

Remerciements : tous nos remerciements aux personnes qui ont donné de leur temps pour fournir la matière aux articles.

Conception et réalisation : Agate Communication - 05 45 61 12 89 - www.agatecom.fr

Date de parution : août 2020



COMMUNE DE
Puymoyen
CHARENTE

«RENDRE LA VIE DANS LA CITÉ ACCESSIBLE ET ÉQUITABLE»



Dans le cadre d'une convention avec GrandAngoulême, l'association Mouvibus propose désormais des transports à la demande adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap (tout âge) et aux personnes

âgées de 70 ans et plus. Ces transports, individuels ou collectifs, ont pour objectif de permettre et faciliter l'accès aux services de soins, administratifs, aux commerces, à l'emploi et la formation, mais également de favoriser la participation à la vie sociale, culturelle, sportive et touristique.

Elle réalise également des actions de prévention de la perte d'autonomie, met à disposition des petites navettes, apporte un soutien aux proches aidants. Mouvibus a repris son activité depuis le 11 mai, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

◦ **Contacts et renseignements :**

Tél. : 05 45 95 74 22 - **Mail :** movibus16.contact@gmail.com

DISPOSITIONS LÉGALES

LOI n° 2015-991
du 7 août 2015
portant nouvelle organisation territoriale de la République

- Article 83 -

I. L'article L. 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales est ainsi rédigé :

«Art. L. 2121-27-1.

-Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale.»

II. Le présent article entre en vigueur à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux suivant la promulgation de la présente loi.

◦ Source : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2015/8/7/RDFX1412429L/jo/article_83

Le groupe d'opposition n'a pas souhaité utiliser son droit lors de ce semestriel.

Plan canicule 2020

Le plan national canicule est activé depuis le 1^{er} juin 2020 et maintenu jusqu'au 15 septembre. Nous vous incitons fortement à adopter les gestes simples de prévention lors des périodes de forte chaleur.

Plus d'informations sur le site de Santé Publique France :

www.santepubliquefrance.fr

◦ **Contact : 0 800 06 66 66** (appel gratuit)



ATTENTION CANICULE

Buvez de l'eau et restez au frais

- Évitez l'alcool
- Mangez en quantité suffisante
- Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit
- Mouillez-vous le corps
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19

- Lavez-vous les mains régulièrement
- Portez un masque
- Respectez une distance d'un mètre

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule

► DU 30 JANVIER 2020

Avis communal relatif à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 5 novembre 2019

En préambule, il est précisé que l'ensemble du rapport de la CLECT a été remis aux élus lors de la commission plénière du 23 janvier 2020.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles de l'article L. 5211-5, ainsi que celles des articles L. 52141 et suivants de ce code ;

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relatives au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'arrêté du 16/12/2016 créant la Communauté d'agglomération Grand Angoulême,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Grand Angoulême,

Vu le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges établi le 05/11/2019,

Vu le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts qui dispose que le rapport de la CLETC «est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission»,

Il est rappelé que ces évaluations portent essentiellement :

- sur la restitution de la compétence « voirie d'intérêt communautaire » pour les communes de l'ex CdC Braconne et Charente.
- sur la correction de la répartition entre les communes de l'ex CdC Charente Boème-Charraud pour la compétence «Entretien et construction des écoles» initialement évaluée lors de la CLECT de mai 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ◉ **d'approuver** le présent rapport de la CLETC de la Communauté du 5 novembre 2019 portant sur les évaluations réalisées selon les dispositions contenues au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (méthode de droit commun).
- ◉ **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

Avis communal relatif au Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

En préambule, il est précisé que l'ensemble du projet de RLPi a été remis aux élus lors de la commission plénière du 23 janvier 2020.

Dans le cadre de ses politiques intercommunales (la charte paysagère du Scot, le PLUi, le PMSV d'Angoulême (plan de sauvegarde et de mise en valeur), TEPOS), GrandAngoulême se dote par le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) d'un outil complémentaire et en cohérence avec le schéma directeur du commerce et de l'artisanat de proximité.

Son élaboration s'est appuyée sur la large mobilisation des conseils municipaux et sur les attentes des citoyens qui ont eu l'occasion de s'exprimer, tout au long de la démarche. De ce fait, GrandAngoulême a fait le choix d'instaurer un zonage simple, facilement compréhensible par tous, et permettant une certaine égalité de traitement des habitants du territoire tout en poursuivant un objectif de protection du cadre de vie, de mise en valeur du paysage et en veillant au respect de la liberté d'expression et de la liberté du commerce et de l'industrie.

Ainsi, GrandAngoulême, compétente en matière de Plan Local d'urbanisme (PLU), a prescrit par délibération du 28 juin 2018, l'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal (RLPi) sur l'ensemble de son territoire.

Le RLPi est un document qui édicte des prescriptions à l'égard de la publicité, des enseignes et pré-enseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique. Il est élaboré conformément à la procédure d'élaboration des plans locaux d'urbanisme.

Les orientations du RLPi ont été débattues au sein des 38 Conseils Municipaux de GrandAngoulême de mars à septembre 2019 et en Conseil communautaire le 4 avril 2019.

Fort de la collaboration avec les communes, des apports de la concertation et du travail avec les personnes publiques associées, GrandAngoulême a arrêté le projet de RLPi dont les éléments essentiels sont les suivants :

- 5 zones de publicité (ZP) sont instaurées : les ZP1, 2, 3 et 4 concernent les 18 communes appartenant à l'unité urbaine d'Angoulême, tandis que la ZP5 concerne exclusivement les 20 communes hors unité urbaine d'Angoulême.
- Sur tout le territoire aggloméré, une règle unique d'extinction des publicités et enseignes lumineuses est définie : 21h-7h (au lieu de 1h-6h, plage horaire nationale).

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 581-14 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-8 et suivants et R. 153-1 et suivants ;

Vu la délibération du 28 juin 2018 prescrivant l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal ;

Vu la délibération du 4 avril 2019 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations générales du règlement local de publicité intercommunal ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 5 décembre 2019 arrêtant le bilan de la concertation de la procédure d'élaboration du RLPi ;

Conformément aux dispositions de l'article L. 153-16 du code de l'urbanisme, les communes peuvent exprimer un avis, dans les 3 mois suivant l'arrêt du projet, pour une disposition qui les concerne.

Il est rappelé que la commune de Puymoyen n'est concernée que par les zones de Publicité ZP1(cœur de bourg), ZP2a (zones résidentielles) et ZP3 (zone d'activités).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ◉ **d'émettre** un avis favorable sur le RLPi de GrandAngoulême.

Avis communal relatif au programme local de l'habitat (PLH) 2020-2025

En préambule, il est précisé que le Programme Local de l'Habitat a été remis aux élus et les pièces annexes tenues à leur disposition, lors de la commission plénière du 23 janvier 2020.

Il est rappelé que, par délibération n°420 du conseil communautaire du 11 décembre 2018, la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême a lancé les travaux de son futur Programme Local de l'Habitat en vue de définir le projet communautaire en matière de politique de l'habitat pour la période 2020-2025.

Il est rappelé que, par délibération n°395 du conseil communautaire du 5 décembre 2019, GrandAngoulême a arrêté son projet de PLH.



Conseil mars 2020

Conformément à l'article R 302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), il revient ensuite aux communes de se positionner sur ce document stratégique et d'émettre un avis. La commune dispose d'un délai de 2 mois à compter de sa réception. Considérant que les ambitions de ce nouveau PLH 2020-2025 sont les suivantes :

Offrir un logement à tous les habitants du territoire quelles que soient leurs ressources : un accompagnement du parcours résidentiel à chaque étape de la vie aussi bien en commune urbaine qu'en commune rurale.

Adosser la stratégie d'aménagement du territoire à la politique de l'habitat, composante majeure du développement et des dynamiques territoriales. Il apparaissait essentiel de doter Grand-Angoulême d'une véritable stratégie à 38 communes en matière d'habitat en harmonie avec les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale et du PLUI actuel et futur.

Accompagner la transition écologique et sociétale avec un engagement précurseur de Grand-Angoulême sur les questions d'innovation dans le logement. «L'habitat de demain» c'est adapter le logement notamment au vieillissement de la population (adaptation, nouvelles typologies, nouvelles technologies...), mais aussi penser de nouvelles formes «d'habiter» plus compactes, qualitatives, économes en énergie davantage en lien avec la santé et le bien-être de chacun.

Un travail partenarial de 8 mois a été mené, avec une large association des communes et des acteurs de l'habitat à chaque étape des travaux de construction du PLH.

Au regard de cette concertation, du bilan du PLH 2014-2020, les principaux objectifs du PLH pour les 6 ans sont établis ainsi :

- un objectif de production de 550 logements supplémentaires par an, soit 3 300 sur la durée du PLH ;
- 20 % de cet objectif sera de remettre sur le marché des logements vacants, soit 107 logements par an et près de 644 sur la durée du PLH ;
- la diversification de la production avec un objectif de 37,5 % de l'offre globale en logements locatifs sociaux (publics et privés) et une diversification des typologies pour répondre aux besoins des ménages composés d'une ou deux personnes dont 30 % en PLAI ;
- une territorialisation des objectifs de production de logements par profil de communes et à la commune, à l'exception des communes rurales où l'objectif est mutualisé pour le privé conventionné.

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, le PLH définit 5 orientations opérationnelles, déclinées en 15 fiches-actions :

- 1- La transition écologique et sociétale au service de l'attractivité du territoire ;
- 2- Les besoins des habitants ;
- 3- La reconquête de l'existant et des centralités ;
- 4- Articulation de l'offre nouvelle avec les stratégies d'aménagement ;
- 5- La création des conditions de réussite pour la feuille de route.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération n°420 du conseil communautaire du 11 décembre 2018, engageant la procédure d'élaboration du PLH 2020-2025,

Vu la délibération n° 395 du conseil communautaire du 5 décembre 2019, arrêtant le projet de PLH 2020-2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'émettre** un avis favorable sur le projet de PLH 2020-2025 de Grand-Angoulême,
- **d'engager** la commune à mettre en œuvre les moyens nécessaires relevant de ses compétences pour atteindre les objectifs de ce PLH.

Adhésion au dispositif de participation citoyenne de la Police Nationale

Afin d'apporter une action complémentaire et de proximité aux services de la Police Nationale dans leur lutte contre les phénomènes de délinquance et d'incivilité, il est proposé en partenariat avec les forces de sécurité de mettre en place sur la commune de Puymoyen le dispositif «Participation Citoyenne». S'appuyant sur un protocole adapté aux contingences locales ce dispositif poursuit trois objectifs :

- 1- Développer auprès des habitants de la commune une culture de la sécurité,
- 2- Renforcer le contact entre la Police Nationale et les habitants,
- 3- Développer des actions de prévention de la délinquance au niveau local.

Sans remettre en cause ni l'action des forces de l'ordre, ni les pouvoirs de police administrative que le Maire détient en application de l'article L.2211-1 du code général des collectivités territoriales, il s'agit de s'appuyer sur un réseau de solidarités de proximité, constitué d'une chaîne de vigilance structurée autour d'habitants d'un même quartier, d'un même lotissement ou d'une même zone pavillonnaire.

Véritable outil de la prévention de proximité, ce dispositif s'appuie sur des citoyens « référents » manifestant leur esprit de responsabilité en étant attentif aux faits inhabituels et à leur propre sécurité.

Ainsi, dès qu'ils ont connaissance d'un fait suspect, ils alertent les forces de l'ordre de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins ou dont les témoignages seraient transmis.

Il est précisé que l'organisation de patrouilles, de contrôles de secteur ou d'intervention est formellement exclue et interdite.

Le dispositif «participation citoyenne», projeté sur une durée de 3 ans, devrait contribuer à renforcer ainsi les solidarités de voisinage.

Considérant que le dispositif a déjà fait ses preuves dans d'autres départements et a permis de renforcer la cohésion des habitants dans le cadre d'un véritable échange avec les services de la Police Nationale et le Maire sur les questions de sécurité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le Protocole «Participation Citoyenne» avec Madame la Préfète et Monsieur le Directeur Départemental de la sécurité publique, pour une durée de 3 ans.

Adhésion à la consultation du Centre de Gestion de la Charente concernant l'assurance des risques statutaires du personnel

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu le Code des assurances,

Vu le Code de la commande publique ;

Il est exposé :

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.
- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2020, et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Il est précisé que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre commune, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIÉS À LA CNRACL :

- Décès
- Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIÉS À LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :

- Accidents du travail - Maladies professionnelles
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.
- Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1^{er} janvier 2021**
- Régime du contrat : **Capitalisation**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'habiliter** le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente à organiser la consultation, pour le compte de la commune de Puymoyen, des contrats d'assurance auprès d'une entreprise agréée.
- **d'habiliter** le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente à souscrire, pour le compte de la commune de Puymoyen, et à l'issue de notre choix, des contrats d'assurance auprès d'une entreprise agréée.

Budget primitif 2020

– Budget principal de la commune

A partir des orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif principal de la commune pour l'exercice 2020 soumis à votre adoption.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif, Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2020 du budget principal présenté par Monsieur le Maire, soumis au vote par nature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif principal de la commune pour l'exercice 2020 tel que décrit dans le document annexé :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau des opérations pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement Dépenses

Chapitre 011 : unanimité
Chapitre 012 : unanimité
Chapitre 65 : unanimité
Chapitre 66 : unanimité
Chapitre 67 : unanimité
Chapitre 042 : unanimité
Chapitre 023 : unanimité

Section de fonctionnement Recettes

Chapitre 70 : unanimité
Chapitre 73 : unanimité
Chapitre 74 : unanimité
Chapitre 75 : unanimité
Chapitre 77 : unanimité
Chapitre 042 : unanimité

Section d'investissement Dépenses

Opération n°20031 : unanimité
Opération n°201701 : unanimité
Opération n°20184 : unanimité
Opération n°20201 : unanimité
Opération n°20202 : unanimité
Chapitre 040 : unanimité
Chapitre 10 : unanimité
Chapitre 16 : unanimité

Section d'investissement Recettes

Chapitre 021 : unanimité
Chapitre 040 : unanimité
Chapitre 10 : unanimité
Chapitre 16 : unanimité

Budget primitif 2020

– Budget annexe Pôle Enfance

A partir des orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget annexe pôle enfance pour l'exercice 2020 soumis à votre adoption.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe présenté par Monsieur le Maire, soumis au vote par nature ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget annexe de la commune pour l'exercice 2020 tel que décrit dans le document annexé :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau des opérations pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement**Dépenses**

Chapitre 011 : unanimité
 Chapitre 012 : unanimité
 Chapitre 042 : unanimité

Section de fonctionnement**Recettes**

Chapitre 70 : unanimité
 Chapitre 74 : unanimité
 Chapitre 77 : unanimité

Section d'investissement**Dépenses**

Opération n°201702 :
 unanimité

Section d'investissement**Recettes**

Chapitre 040 : unanimité
 Chapitre 10 : unanimité

Mise en œuvre d'un prêt relais pour préfinancement de FCTVA

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales mentionnant les attributions pouvant être déléguées au Maire par le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 avril 2014 donnant délégation au Maire pour procéder à la réalisation des lignes de trésorerie, emprunts ou prêt relais, sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal.

Considérant le budget 2020 voté par le Conseil Municipal lors de cette même séance.

Considérant les modalités de versement du FCTVA sur les opérations d'investissement du complexe sportif et de l'aménagement du secteur des Petits Champs inscrites au budget 2019, et notamment les délais de perception des droits acquis ;

Considérant qu'un prêt relais aura pour vocation à financer le décalage dans le temps entre le paiement de dépenses liées à cet investissement et l'encaissement du FCTVA ;

Monsieur le Maire a donc sollicité les organismes bancaires pour le conventionnement d'un prêt relais d'un montant de 300 000 €.

A l'issue de la consultation, Monsieur Le Maire propose de retenir la proposition de Caisse d'Epargne pour le montant de 300 000 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Taux d'intérêt : 0,34 %
- Commission d'engagement : 350 €
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Frais de dossier : 0 €
- Durée maximum 2 ans
- Remboursement anticipé : total ou partiel, à toute date, moyennant un préavis de 30 jours ouvrés, sans indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'émettre** un avis favorable à cette proposition,
- **de donner** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les décisions, accomplir toutes les formalités et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DU 5 MARS 2020

Affectation du résultat 2019 - Budget principal de la commune

Vu, les articles L.2311-5, R.2311-11 et 12 du CGCT relatif à l'affectation des résultats ;

Vu, le compte administratif de l'exercice 2019 du Budget Principal, entendu et approuvé ce jour ;

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Gérard BRUNETEAU, Maire de la commune de Puymoyen :

- **constate** que le compte administratif 2019 du Budget Principal présente un excédent de fonctionnement cumulé à affecter,
- **statue** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,
- **affecte** le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 du Budget Principal comme suit :

Affectation des résultats - exercice 2019				
A	Fonctionnement	Recettes de l'exercice 2019		2 539 589,16 €
B		Dépenses de l'exercice 2019		2 287 715,08 €
C		Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019	A - B	251 874,08 €
D		BP 2019 - Résultat antérieur reporté R002		375 097,57 €
E		Résultat à affecter	C + D	626 971,65 €
F	Investissement	Recettes de l'exercice 2019		739 135,29 €
G		Dépenses de l'exercice 2019		623 016,61 €
H		Résultat d'investissement de l'exercice 2019	F - G	116 118,68 €
I		BP 2019 - Résultat antérieur reporté D001		-126 041,14 €
J		Solde d'exécution 2019 à reporter au BP 2020	H + I	-9 922,46 €
K		Reste à réaliser des recettes 2019		460 525,94 €
L		Reste à réaliser des dépenses 2019		760 135,36 €
M	Solde des restes à réaliser 2019	K - L	-299 609,42 €	
N	Besoin de financement de la section d'investissement	Si M + J < 0	-309 531,88 €	
P	Affectation en réserve - 1068	P = N au minimum	309 531,88 €	
Q	Report en fonctionnement au BP 2020	Q = E - P	317 439,77 €	

Conseil Municipal du 30 janvier 2020**Budget primitif 2020 de la commune :**

Les recettes de fonctionnement sont évaluées à hauteur de 2 564 200 €.

Les dépenses de fonctionnement sont limitées à hauteur de 2 263 200 €.

Le résultat excédentaire prévisionnel de la section de fonctionnement du budget primitif de la commune s'élève à 301 000 €.

Cet excédent est transféré en totalité à la section d'investissement pour le financement du remboursement du capital de la dette et des opérations nouvelles d'investissement.

La section d'investissement du budget primitif est équilibrée à hauteur de 719 500 €.

Budget primitif 2020 du Pôle Enfance :

La section de fonctionnement du budget Pôle Enfance est équilibrée à hauteur de 537 600 €.

Cet équilibre est réalisé par le versement d'une subvention du budget de la commune à hauteur de 154 200 €.

La section d'investissement du budget primitif du pôle enfance est équilibrée à hauteur de 4 600 €.

Conseil Municipal du 5 mars 2020

Les résultats des comptes administratifs 2019 du budget de la commune et du budget Pôle Enfance sont en totale conformité avec les résultats des comptes de gestion 2019 tenus par le comptable public de la commune.

Compte administratif 2019 de la commune :

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2019 de la commune s'élèvent à 2 539 589 €.

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2019 de la commune s'élèvent à 2 287 715 €.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget de la commune s'élève à 251 874 €.

Les recettes d'investissement de l'exercice 2019 de la commune sont de 739 135 €.

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2019 de la commune sont de 623 016 €.

Le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2019 de la commune est un résultat excédentaire à hauteur de 116 119 €.

Le résultat global du budget 2019 est donc un résultat excédentaire de 367 933 €.

Compte administratif 2019 du Pôle Enfance :

La section de fonctionnement du budget Pôle Enfance est équilibrée à hauteur de 546 123 €.

Cet équilibre a été réalisé par le versement d'une subvention du budget de la commune à hauteur de 157 195 €.

Les recettes d'investissement de l'exercice 2019 du Pôle Enfance sont de 7 071 €.

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2019 du Pôle Enfance sont de 3 667 €.

Le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2019 du Pôle Enfance est un résultat excédentaire à hauteur de 3 404 €.



Le nouveau conseil municipal

A l'issue du deuxième tour des élections municipales, la liste «Puymoyen, Ma Commune...» est majoritaire grâce à 53,01% des votes (590 voix) et obtient par conséquent 15 sièges au conseil municipal. 4 sièges reviennent à la liste Puymoyen, j'y suis bien (46,99% des votes, 523 voix).



Le maire Gérard Bruneteau, entouré de ses adjoints.

Le Maire et les adjoints



Maire
Gérard BRUNETEAU



1er adjoint
Eric
BIOJOUT

Finances
Ressources humaines
Commandes
publiques



2e adjoint
Dominique
VEILLON

CCAS
Petite enfance,
enfance et jeunesse



3e adjoint
Daniel
GOURNAUD

Administration
générale
Vie économique
locale



4e adjoint
Marjorie
LEGER

Communication,
multimédia et
numérique
Vie associative



5e adjoint
Robert
DUMAS-CHAUMETTE

Urbanisme
et habitat
Voirie



Jean-Pierre
CHASTAGNOL

Environnement et
développement
durable



Josette
SAINCRIT

Vie culturelle, fêtes
et cérémonies



Frédéric
LAGARDE

Travaux, bâtiments



Florence
STERLIN

Education et
conseil municipal
des enfants

Les conseillers délégués

Issus de la majorité



Geneviève
NIOLLET-BRUNAUD



Patrick
ALEXIS



Josiane
HUGUET



Jean-Jacques
FAYEUX



Chantal
LIAUD

Issus de l'opposition



Emmanuel
DEVAUD



Danièle
MERIGLIER



Bernard
GABET



Corinne
GALTAUD

Les conseillers municipaux

Les commissions permanentes

Lors du conseil municipal du vendredi 10 juillet 2020, les commissions municipales permanentes ont été constituées. Elles mèneront des réflexions et élaboreront des projets en lien avec leur champ de compétence, afin de permettre au conseil municipal de statuer sur diverses questions.

Le choix a été fait de fixer à dix le nombre de commissions, chacune comportant le Maire en tant que Président de droit et cinq élus. Voici leur composition (le premier cité en est le vice-président) :

Communication, multimédia et numérique	Vie culturelle, fêtes et cérémonies	Petite enfance, enfance et jeunesse
Marjorie LEGER Jean-Jacques FAYEUX Chantal LIAUD Geneviève NIOLLET-BRUNAUD Emmanuel DEVAUD	Josette SAINCRIT Frédéric LAGARDE Marjorie LEGER Dominique VEILLON Bernard GABET	Dominique VEILLON Eric BIOJOUT Josiane HUGUET Florence STERLIN Danièle MERIGLIER
Ressources humaines	Environnement et développement durable	Travaux, bâtiments et voirie
Eric BIOJOUT Daniel GOURSAUD Jean-Jacques FAYEUX Chantal LIAUD Bernard GABET	Jean-Pierre CHASTAGNOL Patrick ALEXIS Robert DUMAS-CHAUMETTE Jean-Jacques FAYEUX Emmanuel DEVAUD	Frédéric LAGARDE Patrick ALEXIS Jean-Pierre CHASTAGNOL Robert DUMAS-CHAUMETTE Corinne GALTAUD
Urbanisme et habitat	Vie associative	Education et conseil municipal des enfants
Robert DUMAS-CHAUMETTE Jean-Pierre CHASTAGNOL Daniel GOURSAUD Dominique VEILLON Emmanuel DEVAUD	Marjorie LEGER Jean-Jacques FAYEUX Chantal LIAUD Dominique VEILLON Danièle MERIGLIER	Florence STERLIN Daniel GOURSAUD Josette SAINCRIT Dominique VEILLON Danièle MERIGLIER
Vie économique locale		
Daniel GOURSAUD Josiane HUGUET Geneviève NIOLLET-BRUNAUD Florence STERLIN Corinne GALTAUD		

Les commissions obligatoires

Commission Appel d'Offres	Délégation Service Public
Titulaires : Gérard BRUNETEAU Eric BIOJOUT Daniel GOURSAUD Corinne GALTAUD Suppléants : Jean-Jacques FAYEUX Chantal LIAUD Jean-Pierre CHASTAGNOL	Titulaires : Gérard BRUNETEAU Eric BIOJOUT Patrick ALEXIS Corinne GALTAUD Suppléants : Jean-Jacques FAYEUX Chantal LIAUD Jean-Pierre CHASTAGNOL

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Elus	Membres extérieurs
Gérard BRUNETEAU Dominique VEILLON Josette SAINCRIT Florence STERLIN Chantal LIAUD Josiane HUGUET Corinne GALTAUD	Jean-Jacques ANDRIEUX Marie-Josée PAYRAMAURE Philippe DESCHAMPS Blandine PERARD Anne-Marie LACIME Marie-Laure GAUTHIER

Cérémonie du 8 mai

Le 8 mai 2020 marquait le 75^{ème} anniversaire de la victoire sur le nazisme, mettant fin à la Seconde Guerre Mondiale.

Elle s'est déroulée pendant la période de confinement, et comme partout en France, dans des conditions particulières. Monsieur le Maire a tenu à honorer ce moment avec, à ses côtés, Monsieur

Roger Martin, porte-drapeau, au cours d'une cérémonie sans public comme l'a imposé le ministère des Armées.

Nous n'oublions pas pour autant l'importance du devoir de mémoire et celle du témoignage de reconnaissance envers ceux qui se sont battus pour notre pays.



Maisons fissurées : recours rejeté

Retrouvez ci-dessous la décision du tribunal administratif de Poitiers concernant la requête de la commune sur la reconnaissance comme catastrophe naturelle, les mouvements de terrain résultant de la sécheresse puis de la réhydratation des sols durant l'année 2016. Suite à cela, plusieurs maisons ont subi d'importants dommages, notamment des fissures. Si, sur les 22 communes charentaises s'étant opposées à la première décision de l'Etat, 16 ont obtenu gain de cause, ce n'est pas le cas pour les 6 autres, dont Puy Moyon, qui ont vu leur recours rejeté.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

N°1800860

COMMUNE DE PUYMOYEN

M. Damien Lemoine
Président-Rapporteur

M. Frédéric Plas
Rapporteur public

Audience du 2 juillet 2020
Lecture du 17 juillet 2020

C

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Le tribunal administratif de Poitiers
(2ème chambre)

Vu la procédure suivante :

Par une requête et un mémoire, enregistrés les 16 avril 2018 et 21 août 2019, la commune de Puy Moyon, représentée par la SELARL Cabinet ARCC, demande au tribunal :

1°) d'annuler l'arrêté interministériel du 27 septembre 2017 en tant qu'il a refusé de reconnaître l'état de catastrophe naturelle sur son territoire pour des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenus entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016, ensemble la décision implicite de rejet de son recours gracieux ;

2°) d'enjoindre à l'Etat de prendre un arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur son territoire pour les mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols au titre de l'année 2016, dans le délai d'un mois à compter de la notification du jugement à intervenir, sous astreinte de 60 euros par jour de retard ;

3°) de mettre à la charge de l'Etat une somme de 3 000 euros en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Il soutient que :

- l'arrêté attaqué est entaché d'incompétence en l'absence de délégation de signature ;
- l'arrêté est entaché d'une erreur de droit dès lors qu'il se fonde sur des critères d'appréciation qui ne sont pas fixés par un texte réglementaire mettant en œuvre l'article L. 125-1 du code des assurances ;
- les ministres ont commis une erreur d'appréciation.

N° 1800860

5

somme demandée par la commune requérante sur ce fondement. Il n'y a pas lieu, dans les circonstances de l'espèce, de mettre à la charge de la commune de Puy Moyon la somme demandée par le ministre de l'intérieur sur le même fondement.

PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL DECIDE :

Article 1^{er} : La requête de la commune de Puy Moyon est rejetée.

Article 2 : Les conclusions présentées par le ministre de l'intérieur sur le fondement de l'article L. 761-1 du code de justice administrative sont rejetées.

Article 3 : Le présent jugement sera notifié à la commune de Puy Moyon, au ministre de l'intérieur, au ministre de l'économie et des finances et au ministre de l'action et des comptes publics.

Copie en sera adressée à la préfète de la Charente.

Délibéré après l'audience du 2 juillet 2020, à laquelle siégeaient :

M. Lemoine, président,
Mme Geismar, conseiller,
M. Fernandez, conseiller.

Lu en audience publique le 17 juillet 2020.

Le président-rapporteur, Le premier assesseur,

signé signé

D. LEMOINE M. GEISMAR

La greffière,
signé

G. FAVARD

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à 16 communes



Suite à l'enquête publique réalisée entre mai et juillet 2019 auprès de la population, le PLUi de GrandAngoulême a été approuvé par le Conseil communautaire du 5 décembre 2019 et est entré en vigueur le 20 décembre.

Le PLUi approuvé est consultable sur le site de GrandAngoulême. Sont présentés : le projet d'aménagement et de développement durables ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation pour l'habitat, le commerce, les activités, équipements et loisirs.

Un nouveau PLUi va couvrir les 38 communes composant désormais GrandAngoulême.

Elections communautaires

ERIC BIOJOUT ÉLU DÉLÉGUÉ



Jeudi 9 juillet à l'Espace Carat, se sont déroulées les élections du conseil communautaire 2020-2026 de GrandAngoulême. 75 conseillers ont été élus, représentant les 38 communes qui composent l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Puymoyen est désormais représentée par Eric BIOJOUT suite à la démission de Monsieur le Maire Gérard BRUNETEAU qui souhaite se consacrer totalement à notre commune.

Eric BIOJOUT a été élu délégué auprès de Xavier Bonnefont, le nouveau Président de l'agglomération. Le 1^{er} adjoint puymoyennais s'est vu confier un poste au sein du bureau en charge des ressources humaines.

Pour plus d'informations sur GrandAngoulême, vous pouvez consulter le site internet de l'agglomération :

www.grandangouleme.fr



Covid-19 élan de solidarité

REMERCIEMENTS

VOS SERVICES MUNICIPAUX MOBILISÉS

Pendant le confinement, les services municipaux sont restés actifs, notamment une permanence en état-civil pour l'enregistrement des naissances et des décès. De plus, plusieurs solutions d'accompagnement de la population ont été mises en place :

- Service d'appel hebdomadaire, d'assistance aux aînés et aux personnes seules
- Distribution de colis alimentaires
- Service d'accompagnement des parents pour le soutien scolaire et accueil d'enfants de personnels soignants
- Entretien et désinfection des espaces et locaux publics

L'ensemble des services municipaux sont assurés depuis le 11 mai, date du déconfinement, dans le respect des mesures sanitaires strictes, dans le cadre de la propagation de l'état d'urgence sanitaire. Ainsi les services de la commune ont pu retrouver un fonctionnement «normal».

Les bureaux d'accueil des services municipaux recevant du public ont tous été dotés de parois en Plexiglas. Les bureaux sont régulièrement désinfectés tout au long de la journée. Les agents d'accueil portent des masques, du gel hydroalcoolique est à disposition du public à l'accueil.

Merci à tous les agents municipaux, aux commerces de Puymoyen, aux acteurs économiques, professionnels de santé, bénévoles associatifs et à toutes celles et ceux qui ont été mobilisé(e)s durant cette crise sanitaire ! Un bel élan de solidarité a vu le jour et a permis à chacun d'entre nous d'assurer son quotidien.

L'équipe du cabinet médical a été en première ligne durant la période de confinement liée au Covid19. Un grand merci à chacun(e) d'entre eux/elles pour leur dévouement.

De plus, dans ce contexte singulier, nos restaurateurs et commerçants ont souffert. Restons solidaires et soutenons-les en consommant local !

Merci également à la Mairie d'Angoulême et à Netto pour avoir fourni des bidons de gel hydroalcoolique. Remerciements également à la ferme de Raphaël & Gaëlle.



merci

Merci encore à tous pour votre engagement.





LES ACTIONS DU CCAS

Les membres mobilisés durant la crise sanitaire.

Durant toute la période du confinement, les membres du CCAS se sont montrés très actifs. Dès la première semaine, ils ont téléphoné aux personnes seules et fragiles, âgées de plus de 70 ans (plus de 300 personnes), de façon hebdomadaire.

Ces appels ont perduré jusqu'au 10 juillet auprès des personnes isolées. Il n'a cependant pas été possible de contacter tout le monde, faute de coordonnées téléphoniques. Nous invitons les personnes âgées vivant seules à se faire connaître.

Les membres du CCAS ont également travaillé en étroite collaboration avec le personnel communal et les responsables de pôles, pour répondre à des demandes journalières spécifiques telles que le portage de colis alimentaires, la fourniture à domicile d'attestations de déplacement, mais aussi de gel hydroalcoolique aux entreprises, et répondre aux demandes de masques.

Les membres du CCAS ont notamment préparé et distribué les masques aux habitants de la commune, aidés là encore du personnel communal et des responsables de pôles.

Nous tenons à remercier la pharmacie de Puymoyen, le marché Bio et Thomas Garraud du Relais des Mousquetaires pour leur disponibilité, leur investissement et les livraisons à domicile. Ces trois services ont permis de faire vivre le commerce local durant la crise, dans le respect des normes sanitaires, et répondre aux besoins des puymoyennais. Un grand merci également aux couturières de la commune pour leur engagement solidaire par la fabrication de masques selon les normes AFNOR en vigueur.

Les membres du CCAS continuent de se tenir à votre disposition pour tout besoin, au 05 45 61 10 54.



Un réseau local de couturières s'est constitué, sous le pilotage de Myriam Bergin.

Les bénévoles ont confectionné dans un premier temps des masques conformes AFNOR, grâce à du matériel fourni par le Conseil départemental de la Charente. Dans un second temps, elles ont constitué un stock communal afin d'équiper en priorité les 400 foyers identifiés par le listing téléphonique du CCAS auprès des personnes fragiles et isolées. La commune a également récupéré des tissus, élastiques et guides de confection afin de préparer un stock préventif

et équiper les petits puymoyennais. Au total, près de la moitié des foyers de la commune ont été équipés par les masques des bénévoles. L'autre moitié a bénéficié des masques fournis par le département.

Nous remercions grandement tout ce réseau solidaire de petites mains qui a oeuvré collectivement pour la fabrication des masques. Sans oublier Emmaüs La Couronne pour le don d'élastiques et Carrefour Soyau pour les liens et bobines.



L'ÉLAN DES COUTURIÈRES

Pendant la période de confinement, le Conseil départemental a lancé un appel à projet pour la fabrication de masques.



L'ACCUEIL DES ENFANTS PENDANT LE CONFINEMENT

Durant la première semaine du confinement (16 au 20 mars 2020), 4 enfants ont été accueillis au Pôle Enfance de la commune, dans le respect des règles sanitaires.

Tout au long de la crise (mars à juin), les équipes pédagogiques des écoles maternelle et élémentaires et les responsables périscolaires du Pôle Enfance ont travaillé en étroite collaboration, afin de pouvoir répondre aux besoins des parents et enfants dans les meilleures conditions.

Dans le cadre de la coordination intercommunale, la commune s'est portée candidate à l'accueil en centre de loisirs (ALSH) des enfants prioritaires durant les vacances de Pâques. Elle a reçu l'agrégation mais aucun besoin n'a été identifié pour cette période.

Le Pôle Enfance a repris son activité le 11 mai sur la base du protocole établi par le département. L'école a quant à elle réouvert suite à l'accord entre les enseignants, l'association des parents d'élèves et la commune, le 12 mai. Les effectifs et les classes ont été adaptés dans le respect des directives sanitaires mises en place par l'Education Nationale. Conjointement, les services du périscolaire et de la restauration scolaire ont également repris.

La commune a accepté de mettre en place la classe 2C2S (Civisme, Citoyenneté, Sport et Santé) les mercredis. Cela a permis d'accueillir plus d'enfants sur le temps scolaire. Pour cela, une animatrice BAFA a été engagée jusqu'aux vacances scolaires.

DES MESURES D'URGENCE PRISES FACE À LA CRISE

Dans le contexte de la crise sanitaire qui touche le pays et la période de confinement qui en a découlé, plusieurs dispositions d'urgence ont été prises par Monsieur le Maire.



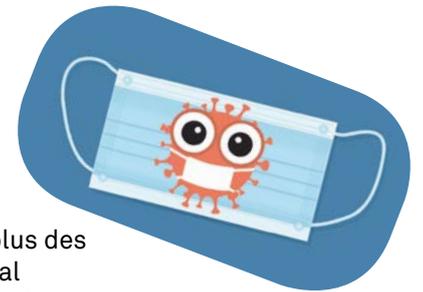
Suite à l'arrêt des activités économiques du 16 mars 2020, les commerces ont été contraints de fermer leurs portes. Afin de soutenir nos acteurs économiques locaux, la décision a été prise dès le début du confinement d'annuler les loyers des entreprises hébergées par la commune, du 16 mars au 30 juin 2020. Au total, 20 locataires hébergés dans les locaux municipaux sont concernés par cette mesure (10 du bâtiment I-Pôle, 7 des commerces Place Genainville et 3 de l'Accueil de santé). Au total, cela représente 23 534,31 € de loyers non reçus. Cette décision a été validée par le conseil municipal du 10 juillet 2020.

A noter que la Mairie a doté son tissu économique local (commerçants, artisans, professionnels de santé...) de gel hydroalcoolique.

De plus, Monsieur le Maire a pris la décision de suspendre la facturation aux familles de la cantine à partir du mois mars et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire, compte tenu de la fréquentation faible et aléatoire de la restauration scolaire par les enfants.

Ainsi, 11 400 € n'ont pas été reçus, contre 14 300 € de charges d'alimentation non déboursées. Cette décision a également été validée par le conseil municipal du 10 juillet 2020.

Enfin, pour permettre aux habitants de la commune de faire face au desserrement du confinement, la commune a effectué deux livraisons à domicile de masques en tissu lavables et réutilisables. Une commande conjointe avec l'agglomération de GrandAngoulême a ainsi été réalisée, en plus des masques fournis par le Conseil départemental et ceux confectionnés par des couturières bénévoles.



Un classeur entièrement consacré à la gestion de crise, constitué des différents comptes-rendus de visio-conférences hebdomadaires et documents relatifs à la crise sanitaire, est consultable à la Mairie.



Le livre échange

Pas de réouverture dans l'immédiat en raison d'une gestion trop compliquée pour la désinfection des livres et le contrôle des dépôts et retours.



Chaque année depuis 4 ans, dans le cadre du programme **Entreprendre pour Apprendre (EPA)**, les élèves de l'établissement participent au projet «**Mini entreprises**» dans lequel ils prennent le rôle de créateurs d'entreprise.

Ils peuvent ainsi mettre en pratique les compétences acquises au cours de l'année scolaire autour d'un projet à mener sur le long terme, et développer la créativité et l'esprit d'équipe.

Mercredi 24 juin 2020, 5 élèves en 2^{ème} année de CAP tapissier d'ameublement en décor ont reçu un prix pour leur mini-entreprise de fabrication de sacs personnalisables grâce à un système de rabat scratché, appelés les «**Sac'ripants**». Ils ont terminé premiers du classement régional du Prix de l'innovation et ont reçu les félicitations de la directrice académique des services de l'Education Nationale de la Charente.

La vente des sacs a quant à elle rapporté un bénéfice de 300 € que les 5 jeunes entrepreneurs se partageront en cartes cadeaux. Ils ont également reversé une partie à l'association Agathe et Paul.



Crédit photo : Christian Mazou

La fibre, ça arrive !

Les travaux de déploiement de la fibre optique par les techniciens d'Orange ont démarré sur la commune, après avoir été ralentis par la crise sanitaire. Les raccordements individuels sont en train d'être effectués sur le territoire. Les premiers foyers dotés de la fibre sont prévus pour la fin 2020.

Plus d'infos sur le site : www.charente-numerique.fr





DE PUYMOYEN ET D'AILLEURS

Descendre le fleuve Charente jusqu'à l'océan... en canoë !

Loïc Filleteau, originaire de Puymoyen, et son fils Thibault se sont lancés le défi de rallier l'océan en canoë depuis Taizé-Aizie. Après avoir imaginé ce projet un an plus tôt, ils ont descendu le fleuve Charente en juillet 2020. Au programme, 270 km réalisés en 18 étapes en totale autonomie.

50 ans plus tôt, Gérard Filleteau, le père de Loïc, avait lui-aussi pagayé sur la Charente. Le retraité puymoyennais avait également participé il y a quelques années à un projet social autour du fleuve en compagnie d'adolescents.

Loïc et Thibault ont entamé leur microaventure* le 11 juillet dernier. Pendant deux semaines, ils ont pagayé 5 à 6 heures par jour avant de bivouaquer la nuit. Anecdote, ils ont croisé sur le fleuve Alex et Valentin, les deux participants au Bab el Raid (pages 18 et 19) qui ont eux aussi navigué sur la Charente cet été, en kayak.

Le père et le fils ont terminé leur périple sur le «plus beau ruisseau du Royaume» (dixit François Ier) à Port-des-Barques, endroit où la Charente se jette dans l'Atlantique, le 26 juillet, jour du 18^{ème} anniversaire de Thibault.

** Une microaventure consiste à vivre une expérience dépaysante et sportive, respectueuse de l'environnement, le tout près de chez soi.*





Rencontre avec l'équipage 151 du Bab el Raid



Valentin et Axel



En voiture...



Sur les dunes marocaines



Traversée du désert

Axel Dufant (24 ans, Puymoyen) travaille dans le service technique de Nautilus GrandAngoulême. Valentin Polman (24 ans, Dignac) est technicien de maintenance traitement des eaux. Les deux amis, qui se sont rencontrés au lycée il y a 8 ans, ont participé à la 5^e édition du Bab el Raid (8 au 19 février 2020), un rallye solidaire qui part de La Rochelle et se termine à Ouarzazate au Maroc. Tout au long du trajet, des défis sont à relever et les participants mènent une action solidaire et environnementale pour les villages du sud-marocain. Axel et Valentin formaient l'équipage 151, et roulaient sous les couleurs de leur association A 3 pattes.

Comment vous est-venue l'idée de participer au Bab el Raid ?

Valentin : On parlait déjà au lycée de partir faire une aventure de ce type. Au départ, nous étions partis sur le 4L Trophy, qui est plus connu. Mais la difficulté était de trouver une 4L automatique. Je suis amputé d'une partie de la jambe gauche, et c'était indispensable d'avoir une voiture me permettant de conduire.

Axel : On a essayé de contacter les organisateurs du 4L Trophy mais nous n'avons pas eu de réponse. On a alors décidé de chercher un autre raid et on a découvert le Bab el Raid, qui est moins connu mais beaucoup plus accessible. L'ambiance y était chaleureuse, familiale, avec quasiment le même parcours que le 4L.

Quelles ont été les étapes de ce projet ?

A : D'abord, il a fallu trouver la voiture. Le raid se fait en Peugeot 205. Ensuite, la récolte de fonds nous a pris énormément de temps. Nous avons personnellement investi pour l'achat de la voiture. Et nous avons récolté des fonds grâce à une cagnotte Leetchi et des sponsors.

V : On a trouvé une voiture de 1992 avec seulement 52 000 km ! Maintenant, elle en a beaucoup plus car en plus du raid aller / retour (2 fois 5000km), on a fait quelques écarts pendant le trajet. Dans les Pyrénées par exemple, on est allé bivouaquer dans les montagnes.

Vous avez créé votre association, A 3 pattes, pouvez-vous nous en parler ?

V : On a créé l'association pour le raid. Ce n'était pas obligatoire mais conseillé et ça nous a facilité certaines démarches, notamment les assurances. Aujourd'hui, nous voulons que cette asso continue de vivre.

A : J'ai deux pattes, Valentin en a une. Le nom A 3 pattes est venu naturellement, en reprenant l'expression «casser trois pattes à un canard». Ma compagne, qui travaille dans la communication, a créé le logo. Par cette association, nous voulons favoriser l'accès des personnes handicapées aux actions humanitaires, écologiques et sociales.

Comment souhaitez-vous développer A 3 pattes ?

V : Notre objectif est de permettre à d'autres de partir faire le raid. Nous avons rencontré beaucoup d'équipages mixtes (une personne valide et une personne invalide), notamment un duo avec lequel nous avons sympathisé dans lequel il y avait une personne malvoyante.

A : Quand on a créé l'association, nous avons volontairement choisi des statuts larges pour avoir un champ d'action aussi ouvert que possible. Nous voulons par exemple aider les équipages qui participent à amener de l'équipement destiné aux personnes en situation de handicap sur place car il y en a besoin.

V : Nous sommes prêts à aider tous ceux qui ont envie de partir et de vivre des aventures. Il ne faut pas hésiter à nous contacter.

Avez-vous eu des difficultés pendant cette aventure ?

A : Pendant la préparation du raid, le plus dur c'était de trouver des sponsors. Pour la voiture, nous avons eu de la chance et on a trouvé un garage qui nous a beaucoup aidé.

V : La préparation nous a demandé beaucoup de temps, c'était compliqué d'en dégager pour nous organiser. L'aspect financier n'était pas évident à gérer.

A : Nous avons eu un budget total de 9000€. Chacun de nous a mis 1000€ et nous avons récolté 7000€ de dons pour financer notre aventure. En plus de la

cagnotte, on a organisé des événements en partenariat avec notamment le VNB de Champniers et le Basket Club de Ruelle.
V : Et pendant le raid, j'avais surtout des appréhensions par rapport à la mécanique car pour le coup, on ne casse pas trois pattes à un canard de ce côté là. Mais finalement tout s'est bien passé.
A : Rien ne m'a semblé difficile, c'était le jeu. On a participé au raid par goût du dépassement de soi.

V : Un jour, dans le désert, on a perdu un bouchon d'huile en tankant (s'enlisant) dans un oued malgré notre plaque de protection. On a dû faire 500 m à pied dans le sens inverse en suivant les gouttes d'huile pour arriver à le retrouver. Mais comme le rallye est solidaire, des équipages nous ont aidé.

◉ Quel a été votre plus beau moment, souvenir, pendant le raid ?

V : Il y a eu des émotions tout le long du raid. Mais je dirai le ciel dans la nuit marocaine pendant les bivouacs. Il n'y avait aucune lumière, ni pollution. On voyait énormément d'étoiles, c'était magnifique. Je retiendrai aussi l'esprit de solidarité et le sentiment d'appartenir à une communauté.

A : Quand on est arrivé en Espagne et que tout le monde était rassemblé pour le départ, c'était extraordinaire, et on ressentait l'excitation de tous les participants. A La Rochelle, il pleuvait, le ciel était gris... Mais en arrivant en Espagne, avec le soleil, j'ai ressenti une grande sensation de liberté. Au milieu de tous les équipages, on avait l'impression d'être une grande famille. Avec Valentin, nous n'étions pas dans l'optique de la compétition. On voulait vraiment vivre une aventure humaine.

◉ Vous avez terminé à la 21e place, sur 120 équipages. Superbe performance !

A : Oui, c'était inespéré. Pendant le raid, il y a des défis à réaliser. Dès le premier à La Rochelle, on s'est fait distancer lors de la course d'orientation car on ne voulait pas courir. On a aussi loupé les défis au Pays Basque et en Espagne. Au 4e jour, on était à la 118e place !

V : Et puis on a pris confiance en nous quand on est arrivé dans le désert. Au début, on suivait gentiment les voitures devant nous. Et on a finalement décidé de suivre nos propres chemins dans le désert. Chaque matin, on nous distribuait notre roadbook et il fallait qu'on arrive à un point précis, au mètre près. On devait utiliser la boussole et respecter le temps et les kilomètres.

A : Finalement, c'est la partie la plus compliquée qui nous a le mieux réussie.

◉ Qu'est-ce que le Bad el Raid vous a apporté personnellement ?

A : Le raid m'a apporté beaucoup de belles rencontres. On s'est fait des amis qu'on a hâte de revoir.

V : Cette aventure me motive encore plus à partir. Et forcément, les rencontres. On a rencontré le parrain de cette édition 2020, Gerry Blyenberg, le présentateur de Wheeler Dealers à la télévision. C'est vraiment quelqu'un de très accessible.

A : En plus du rallye, il y avait aussi le côté solidaire et le partage. Quand un équipage était en galère, tout le monde venait aider.

V : C'était une expérience enrichissante. On a aidé à concevoir la plus grande palmeraie solidaire du Maroc et à la construction d'un canal pour l'irrigation. C'est le but principal du Bab el Raid. A chaque édition, les équipages plantent des palmiers-dattiers pour aider les villages du sud du Maroc.

◉ Si vous deviez résumer votre aventure en un seul mot, ce serait ?

A : Découverte. C'est peut-être «bateau» comme réponse, mais ça résume tout ce qu'on a vécu.

V : Sans hésiter, «inch'allah» (si Dieu le veut). On l'a souvent répété durant le raid.

Maintenant que vous êtes de retour, quels sont vos projets à venir ?

V : On a déjà réalisé un nouveau projet il y a quelques semaines. En kayak, on est parti de Civray pour aller jusqu'à Angoulême. On a mis 4 jours et parcouru 122 km. On en a profité pour dépolluer la Charente et ses berges.

A : On a ramassé énormément de déchets. On a trouvé beaucoup de choses insolites, comme des chambres à air de tracteur. Il faut vraiment sensibiliser les gens à respecter la nature.

V : On a aussi le projet de repartir avec le Bad el Raid. On voulait faire l'édition 2021 mais avec la crise sanitaire, c'était trop compliqué de s'organiser et de trouver des sponsors. On compte donc faire le raid 2022, cette fois avec nos compagnes.

A : Valentin va garder la voiture, et je vais en chercher une autre. On compte aussi continuer de développer notre association.

Un grand merci à Axel et Valentin pour leur disponibilité.

Pour contacter l'association

A 3 pattes :

Mail : a3pattes@gmail.com

Adresse : Association A 3 pattes,

Le Petit Chamoulard, 16400 Puymoyen

Facebook et Instagram : [@a3pattes](https://www.facebook.com/a3pattes)



Accueil de loisirs

UNE BELLE SEMAINE POUR LES ENFANTS



Février, Ludothèque l'AhToupie

Pendant les vacances de février, près de 100 enfants sont venus jouer à l'accueil de loisirs. Au programme : «la semaine du jeu».

Pendant que les Chupas (8/10 ans) tentaient de résoudre l'énigme de l'escape game à Rives de Charente, les Fripouilles (3/6 ans) ont fabriqué des jeux (bilboquet, morpion...) et les Scoubi (7/8ans) ont joué au jeu de l'oie géant. Tous se sont rendus à Chazelles pour une journée ludique avec la ludothèque l'AhToupie.

Lors de la 2^{ème} semaine, les Fripouilles ont fait diverses expériences : sonore avec de l'éveil musical proposé par M. Millet, artistique avec différentes techniques de peinture, gustative avec un animateur de l'espace Mendès France... Les Scoubi et les Chupas sont «partis» en voyage en Egypte. Les enfants ont pu faire du judo ou du tir à l'arc. Les Chupas ont également découvert le fauvisme avec leur animatrice.

En raison du confinement, les vacances d'avril n'ont pas pu se dérouler comme prévu.

Entre le 6 et le 31 juillet, les enfants ont pu, de nouveau, être accueillis au Pôle Enfance Jeunesse avec une organisation un peu différente : des tivolis ont été installés afin de pouvoir faire plusieurs petits groupes. Grâce à l'assouplissement du protocole, l'effectif est proche de celui des années précédentes et des sorties ont été possibles : Nautilus, accrobranche de Soyaux, poney au centre équestre des Eaux-Clares. Des animations ont également eu lieu dans nos locaux : atelier marionnettes avec la Compagnie de Marionnettes d'Angoulême, ateliers scientifiques avec un animateur de l'Espace Mendès France. Sans oublier les ateliers manuels créatifs, les jeux sportifs, les ateliers nature dans le jardin et les jeux d'eau.

Nous nous retrouverons du 24 au 31 août pour terminer cet été.



Février, Fripouilles, éveil musical



Février, Chupas découverte du fauvisme



Des enfants au Pôle Enfance Jeunesse en juillet



Février, Fripouilles, expériences de peinture



Le Pôle Enfance Jeunesse en juillet



Félicitations aux bacheliers

BRAVO À TOUS

La Mairie de Puymoyen adresse toutes ses félicitations aux nouveaux bacheliers, reçus au diplôme du baccalauréat dans un contexte si particulier et apporte tous ses encouragements à celles et ceux qui devront repasser l'examen l'année prochaine.

La commune tient également à récompenser les lauréats ayant obtenu la mention Très Bien. Si vous êtes concernés, nous vous invitons à vous rapprocher de la Mairie avant le 30 septembre 2020.



Rentrée scolaire et périscolaire

Lors de la prochaine rentrée scolaire (mardi 1^{er} septembre), il y aura une réouverture de classe au sein de l'école maternelle de la commune. Cette classe (qui sera soit à un ou double niveau) sera assurée par M. Gilles Privat.

Depuis l'année scolaire 2015/2016, l'école maternelle ne disposait que de deux classes, pour un effectif de 61 élèves en 2019/2020. Il s'agit donc d'une très bonne nouvelle pour notre commune.



Crèche

VISITE DE L'ÉCOLE MATERNELLE

A l'initiative de la directrice de la crèche et en association avec la mairie, les enfants de la crèche, accompagnés de leurs parents, ont pu visiter l'école maternelle, samedi 4 juillet 2020. De 9h30 à 12h, ils ont pu découvrir leurs futures classes en attendant leur première rentrée en septembre.

Nous remercions la directrice de l'école maternelle pour sa participation.

Les photos ont reçu l'autorisation du droit à l'image par les parents sur place.



L'école reste sur le modèle de 4,5 jours de classe par semaine.

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) seront donc reconduits à la rentrée, si la situation sanitaire le permet, et dans le respect du protocole sanitaire.



ATTENTION AUX INCENDIES EN CETTE PÉRIODE



Un problème d'éclairage public ?

La gestion de l'éclairage public a été confiée au Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de Charente en 2012. Ce dernier fait intervenir une entreprise sur la commune pour la maintenance et les réparations sur le réseau communal.

Les interventions sont enregistrées en mairie à l'aide d'un logiciel de cartographie. Les délais d'intervention de l'entreprise sont de 6 jours ouvrés.

Afin de faciliter le repérage du lampadaire défectueux et de garantir l'efficacité de l'intervention, le numéro de lampadaire figurant sur le mât doit être fourni.

Il est situé à 1m80 / 2m sur une petite plaque noire, de type NQ1890.



Service d'astreinte du SDEG 16

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) sont un outil de prévention pour lutter contre les feux de forêts volontaires ou accidentels. Elles sont définies par le Code Forestier.

Bien que notre commune ne soit pas concernée par un massif à risques feu de forêt, la municipalité est en droit d'obliger un propriétaire à entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitations ou une distance de 50 mètres des habitations (art. L. 131-11 et L. 134-6 du Code Forestier).

Pour prévenir et se protéger des feux de forêt, nous vous rappelons les règles à respecter :

- Ni feu, ni barbecue, aux abords des forêts
- Ne pas jeter de cigarette et mégot en forêt ou par la fenêtre de la voiture
- Ne pas réaliser de travaux avec sources d'étincelles les jours de risque d'incendie
- Ne pas laisser de combustibles contre la maison (bois, fuel...).

Si vous êtes témoin d'un début d'incendie, contactez immédiatement le 18 ou le 112, en donnant la localisation précise du feu.

FEUX DE FORÊT
Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence

Ni feu ni barbecue aux abords des forêts

Pas de cigarette en forêt ni de mégot jeté par la fenêtre de la voiture

Pas de travaux sources d'étincelles les jours de risque d'incendie

Pas de combustible contre la maison bois, fuel, butane...

Témoin d'un début d'incendie, je donne l'alerte en localisant le feu avec précision

Je me confie dans ma maison elle est mon meilleur abri

112 Urgences
18 Pompiers

RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS
Rendez-vous sur : feux-foret.gouv.fr
#FeuxDeForet

Reprise des activités

LE REDÉMARRAGE S'AMORCE

Depuis le 11 mai, plusieurs associations ont tour à tour repris leur activité, dans le respect des directives sanitaires fournies par les fédérations sportives, et après autorisation de la Mairie.

Ainsi, le Tennis Club, l'Amicale de la Pétanque, le Basket Club Puymoyen, le Tennis de Table Puymoyennais, Energym et l'Amicale Sportive de Puymoyen ont redémarré après avoir présenté leur protocole de reprise.



Report de l'attribution des subventions

En raison de la crise sanitaire, l'attribution des subventions par la commune aux associations est repoussée au conseil municipal de septembre.

Monsieur le Maire a fait parvenir un courrier à tous les présidents d'associations en mai pour les informer de ce report et préciser que toute structure associative se trouvant en difficulté peut contacter la Mairie pour que des solutions soient apportées.



Les associations de la commune

UN GRAND CHOIX AU GRÉ DE VOS ENVIES

Notre territoire communal est richement fourni en associations sportives et culturelles. N'hésitez pas à les contacter pour plus d'informations.

Amicale des Oenophiles de Puymoyen	Oenologie	christian.peyrat16@orange.fr	05.45.61.12.78	x
Amicale des Parents d'Elèves	Vie scolaire	ape16400@gmail.com	06.15.37.91.64	x
Amicale des Périgordins de la Charente	Vie du Périgord	yesbaya@gmail.com	05.45.63.08.95	x
Amicale Pétanque Puymoyen	Pétanque	jacqjot13@gmail.com	06.31.02.77.87	x
Amicale Sportive de Puymoyen	Football	ppardailhe@free.fr	05.45.61.17.75	www.aspuymoyen.footeo.com
Association Sportive des Eaux Claires	Badminton, Volcanologie	hub.delaporte@orange.fr	05.45.61.20.74	x
Basket club Puymoyen	Basket	basketclubpuymoyen@hotmail.fr	06.71.14.37.14	www.club.quomodo.com/bcputmoyen
Bibliothèque municipale	Bibliothèque	x	05.45.64.72.93	x
Bonsai club	Expositions	coquereau.michel@numericable.fr	05.17.50.11.51	www.facebook.com/bonsaclubdelacharente
Chorale des Eaux Claires	Chorale	x	05.45.61.15.98	x
Club des Aînés	Activités, animations	guy.pardailhe@orange.fr	05.45.61.10.87	x
Comité des fêtes	Animations, fêtes locales	lamiau.sylviane@gmail.fr	06.59.89.98.70	www.comitedesfetespuymoyen.com
Cyclo-club	Cyclisme	olivierccp@orange.fr	06.08.91.53.99	www.ccputmoyen.com
Energym	Gymnastique volontaire	magali.baile@orange.fr	06.07.64.64.93	x
Festivalée	Activités culturelles	nicole.gouneau@hotmail.fr	06.42.32.45.92	www.festivallee.org
Footballeurs du vendredi	Foot loisir	foot16afv@gmail.com	06.20.24.64.18	x
Foyer d'animation	Culture, art, détente	m.desprez1@orange.fr	05.45.61.37.25	x
Encr'âges	Atelier d'écriture	maryscript@gmail.com	06.67.10.30.22	www.enrage-puymoyen.com
La Puymoyennaise	Trail	lapuymoyennaise@gmail.com	06.70.38.82.28	www.lapuymoyennaise.com
Les Tréteaux de la Vallée	Théâtre	chris.jallageas@laposte.net	06.95.04.34.43	x
Marchez Bio	Soutien et animations	marchez.bio@gmail.com	05.45.61.32.96	www.facebook.com/marchebiopuymoyen16
Puymoyen Judo	Judo	lcgaj@lcgaj.com	06.76.53.95.68	www.lcgaj.com/p-15-dojo-puymoyen.html
Rand'eaux Claires	Randonnées pédestres	yvescazaux@orange.fr	06.20.72.49.63	x
Société de chasse	Chasse	jackdavid@wanadoo.fr	06.07.45.14.21	x
Tennis club	Tennis	jh.patie@laposte.net	06.07.24.96.36	www.facebook.com/tcupuymoyen
Tennis de Table Puymoyennais	Tennis de Table	tputmoyennais@gmail.com	06.15.85.72.25	www.tputmoyennais.jimdofree.com



Lors de la soirée festive, les membres du bureau et Marie-Jo

La saison avait bien commencé : 161 adhérents répartis sur 4 cours dont un cours de pilates.

Notre soirée festive le 1^{er} février sur le thème des années 80 a réuni plus de 100 personnes. Et puis le Covid est passé par là... Alors, pour que nous gardions la forme, Marie-Jo, notre animatrice s'est «réinventée» en produisant chaque semaine ses propres vidéos et nous avons pu transposer la gym dans nos salons.

Nous adressons un grand merci à nos adhérents dont les mails enthousiastes pendant toute cette période ont encouragé Marie-Jo à persévérer.

La rentrée aura lieu le lundi 7 septembre.

Pour tous renseignements :

Marie-Jo Crassin (animatrice) 06 67 43 06 70
Marie-Pierre Mérigot (présidente) 05 45 65 09 29

A.S.E.C.P.

LES ACTIVITÉS

DU 1^{ER} SEMESTRE 2020

Si 2019 a été une bonne année pour l'association, on ne peut en dire autant sur le 1^{er} semestre 2020, à cause de la pandémie Covid 19. Celle-ci a complètement perturbé ses activités depuis le 16 mars, date du confinement.

Cependant, la «**section Volcanologie**» a toujours son groupe de fidèles.

Nous avons juste organisé 2 réunions mensuelles en janvier et février sur les volcans du KAMTCHATKA.

Cette année, le 13^{ème} voyage prévu début juillet dans le Cantal fut annulé ainsi que le repas annuel du 16 avril.

Nous espérons pouvoir continuer nos réunions du 4^{ème} trimestre à savoir :

- **15 octobre** : Montagne des VIRUNGA
- **19 novembre** : les Açores (îles de Sao Miguel, Pico et Faial)
- **17 décembre** : île de Luçon (volcans Pinatubo, Taal, Mayon)

Bien sûr, l'activité ne reprendra que si les autorités nationales autorisent les réunions en salle.

Bien que 2019 ait aussi été une année intéressante pour la **section Badminton «Loisir Adultes»**, l'année 2020 s'est également arrêtée le 16 mars. Elle est



composée d'un groupe d'une quinzaine d'adhérents qui se retrouvent chaque lundi soir à 20h30 à la salle des sports en même temps que les pongistes du TT PUYMOYEN.

Ces mêmes joueurs peuvent également s'entraîner le vendredi soir de 18h à 19h30 en même temps que les jeunes pongistes du TTP.

Ce qui est le plus important, pour cette section qui ne fait que du loisir, c'est qu'elle joue pour le plaisir de se retrouver, et de se dépenser physiquement.

A l'heure actuelle, nous ne pouvons dire quand reprendront les entraînements, début septembre si tout va bien et que l'autorisation de jouer en salle soit effective, sinon, nous ferons en fonction des évènements.



Pour les personnes intéressées par la Volcanologie et le Badminton, contactez : **Hubert Delaporte**
05 45 61 20 74 ou 06 23 49 76 07

A.S.P

ON A HÂTE DE REPRENDRE

Chacun le sait, cette saison 2019-2020 restera dans les annales par sa singularité liée à l'arrêt des compétitions suite au coronavirus.

Finis les entraînements et les matchs depuis début mars. Nous avons donc tous hâte de se retrouver et de reprendre le jeu.



Les classements ont été stoppés selon un barème nombre de points par rapport au nombre de matchs effectués. Heureusement, aucune de nos équipes ne descend à l'échelon inférieur. Et la satisfaction nous vient des U17 qui accèdent au niveau régional suite à leur bon parcours en championnat. Une belle consolation car sans l'arrêt des compétitions, cette équipe avait le potentiel pour amener une nouvelle fois les couleurs de l'AS Puymoyen au stade Lebon pour la finale du Challenge.

Place maintenant à la saison 2020-2021. Les Séniors ont repris l'entraînement depuis le 20 juillet pour un début des compétitions prévu dès le 29 août avec la Coupe de France, le championnat démarrant comme d'habitude le 13 septembre. Les compétitions pour les équipes de jeunes débiteront plus tard qu'à l'accoutumée avec une reprise fixée au 3 octobre.

Avant cela, bien entendu, les jeunes auront repris les entraînements sous la houlette de leurs éducateurs respectifs. Ce seront encore près de 170 joueurs qui s'adonneront à leur sport favori au cours de la prochaine saison qui marquera les 50 ans du club et l'inauguration des nouveaux bâtiments en Juin 2021. Car depuis le vendredi 10 juillet, il ne reste plus rien des locaux qui

dataient du début des années 80. Par contre subsistent pour toujours les fabuleux moments vécus dans ces vestiaires, cette buvette, ce club house, construits par certains dirigeants et joueurs de l'époque.

Merci à nos élus pour l'élaboration de ce projet. Merci à la municipalité et à nos différents partenaires pour leur aide infiniment précieuse.

Bonnes vacances et à très bientôt pour les retrouvailles sur et autour du stade...



Retrouvez toutes nos infos sur aspuymoyen@footeo.com

Rand'Eaux Claires

RENDEZ-VOUS LE 8 MAI 2021

Après ce début d'année 2020 chargé en émotions et inquiétudes sanitaires, nous nous tournons vers 2021 avec détermination et optimisme.

Rand'EauxClaires se déroulera le 8 mai 2021, mêmes horaires, même endroit que pour l'édition 2019. Nous reviendrons vers vous en temps opportun pour vous communiquer le détail de l'organisation.

Amies, Amis marcheurs (ses) pédestres, marcheurs (ses) nordiques, coureurs à pieds, inscrivez d'ores et déjà la date dans vos agendas. Toutes et tous à Puymoyen.



Rand'Eaux Claires
de PUYMOYEN



Futures U11 et U13 Filles



U15 garçons Régions

Si vous souhaitez nous aider et partager les saisons à venir avec nous, n'hésitez pas, contactez-nous sur notre adresse e-mail ou via notre site internet.

Nous avons besoin de bras !

Email :

basketclubpuymoyen@hotmail.fr

Site :

<http://club.quomodo.com/bcpuymoyen>

La saison 2019-2020 se termine et d'une drôle de façon. Le COVID nous a stoppé dans notre élan d'une année qui pourtant semblait être bonne.

Les U13G étaient premiers au niveau régional à quelques journées de la fin avec une bonne avance sur les seconds. Mais le COVID aura aussi sauvé notre équipe sénior garçon en Pré-régional, ce qui est une bonne nouvelle pour la suite notamment avec les jeunes qui arrivent et qui espèrent rapidement en découdre avec les plus vieux.

La saison prochaine, le club va repartir avec déjà des bonnes nouvelles. Nous récupérons les U15 région de la CTC Grand Angoulême, équipe composée de 7 joueurs de Puymoyen, avec le retour également d'Emmanuel Bachelier en tant que co-entraîneur de cette équipe. Notre équipe U15 Puymoyen évoluera quand à elle en Inter-département. Nous aurons donc nos deux équipes U15 au niveau régional ce qui prouve la qualité de l'enseignement de nos bénévoles depuis de nombreuses années.

Retour également d'une équipe féminine en championnat. Le club aura un groupe U13F qui aura pour objectif de se qualifier pour la phase Interdépartementale de janvier. Ce groupe constitué à 100% de Puymoyenaises est prometteur et doit évoluer rapidement vers le haut niveau régional. Nous travaillerons pour cela en partenariat avec le groupe U13 de La Couronne dans le cadre de notre entente au sein de la CTC Grand Angoulême. Le développement du basket féminin étant un projet commun sur le Grand Angoulême.

Aussi, la saison prochaine nous allons enfin recevoir le Label Ecole Française de Mini-Basket. Ce sera le mercredi 11 novembre 2020 lors d'une belle journée à laquelle tous les enfants de l'école seront conviés. Ce Label gage de qualité récompense 3 années de préparation et de travail des encadrants et des dirigeants du club. Avant cela une date importante à retenir, le samedi 5 septembre 2020 nous organiserons une journée portes ouvertes de découverte pour toutes les personnes souhaitant rejoindre le club : joueurs, entraîneurs, bénévoles... vous êtes tous les bienvenus. Cette journée sera clôturée pour notre Assemblée Générale à 18h30.

Une belle saison va démarrer pour le club avec encore de riches moments à partager.

Si vous souhaitez nous aider et partager les saisons à venir avec nous n'hésitez pas, contactez-nous sur notre adresse e-mail basketclubpuymoyen@hotmail.fr ou via notre site internet <http://club.quomodo.com/bcpuymoyen>, nous avons besoin de bras !

Enfin, n'oubliez pas de venir encourager vos équipes de Puymoyen à la salle des sports !



Tous les bénévoles et tous les licenciés du club vous souhaitent de bonnes vacances.

Encr'Âges

WEEK-END «BOUTEILLE A LA MER»

LES 15, 16 FÉVRIER ET 14 MARS - OUPS ! CHANGEMENT DE DATE, ET 15 MAI 2020

Le SOS n'a pas plutôt été lancé que 9 participants charentais et un savoyard sont venus au secours de l'animatrice Marie Saby dans son projet de WE intitulé «Une bouteille à la mer».

Matérielle ou métaphorique, la bouteille est une main tendue pour créer ou recréer du lien, provoquer une rencontre inattendue, lancer un appel au secours, réparer des tensions... Le stage a commencé comme toujours par une mise en plume : il est demandé, à la manière de Raymond Quenaud dans ses «exercices de style» de compléter la phrase : «Pour moi, jeter une bouteille à la mer c'est...».

Quelques conseils et suggestions, de la documentation à propos des figures de style et figures littéraires et...c'est parti pour le lancement de la nouvelle.

Tout le monde a écrit, chacun est joyeux et satisfait de son texte. Toutes et tous n'ont qu'une hâte, se retrouver le **14 mars** pour lire aux autres le contenu de son œuvre.

Seulement voilà... rien ne se passe comme prévu. Un confinement national est prévu pour le 17 mars et d'ici là... PRUDENCE !

«On arrête tout en attendant la suite des évènements» annonce l'animatrice. On pleure, on gémit, on s'attriste, on réfléchit, on cherche des solutions mais Marie reste inflexible. Pas d'imprudences, pas de rencontres, pas de lectures.

Cette dernière journée ne pourra finalement avoir lieu que le **15 mai** suivant et encore, avec des gestes barrières et dans le garage de Marie, aménagé pour l'occasion en salon d'écriture ! Masques, gel hydroalcoolique, sièges à distance réglementaire, pas d'embrassades, mais... des verres de vins réconfortants, à la chaleur des éclairages indirects et des sourires sur les visages pour lire les textes et quels textes !!!

Ils sont disponibles sur demande dans un recueil composé par l'animatrice et dont la couverture est ci-contre.

Chacun se souviendra de ce moment de vie singulier donnant naissance à des textes particulièrement réussis. Félicitations à toutes et tous et merci de votre compréhension et de votre implication.

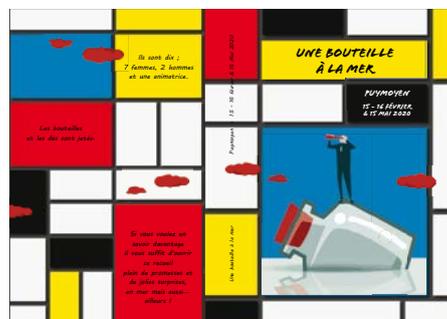
Marie



Avant le confinement...



Le 15 mai, après le confinement



Couverture finale

Festivallée

PROGRAMME À VENIR

Pour des raisons évidentes de sécurité sanitaire, la programmation des spectacles de Festivallée s'est brusquement interrompue à la fin du mois de février dernier.

Cinq rendez-vous de la programmation semestrielle ont pu toutefois être proposés au public au cours des deux premiers mois de l'année.

En janvier, tout d'abord, la troupe de théâtre «Entr'Acte» a interprété une pièce comique d'Eric Assous, *Le Technicien*, devant un public estimé à 180 personnes. Le jeu rythmé et enlevé des acteurs au service d'un scénario aux multiples rebondissements a conquis



La troupe «Entr'Acte»

les spectateurs dont l'enthousiasme s'est traduit, à la chute du rideau, par une explosion d'applaudissements.

En février, le traditionnel festival «Musique en Festivallée», baptisé pour cette 19^{ème} édition «Facéties musicales», a permis d'offrir à près de 400 personnes des spectacles originaux empreints d'humour et de haute qualité musicale.

Les interprétations de Patricia Labussière et Marielle Gazelle, la prestation inoubliable des artistes de La Mule Lyrique et le concert

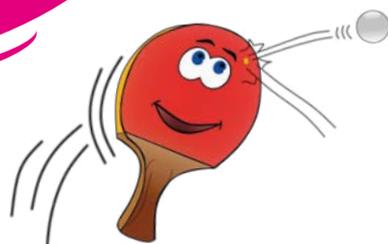
de Courant d'Airs et Tigroove ont enchanté les fidèles de cet événement musical charentais.

Cette longue période de confinement a bousculé la programmation initiale que l'équipe de Festivallée a néanmoins essayé de rétablir pour offrir quelques activités avant la fin de l'année 2020.

Si les conditions sanitaires le permettent nous avons programmé quelques rendez-vous susceptibles de partager à nouveau des moments de convivialité :

- **le 25 septembre :** un moment de «retrouvailles» en musique après une si longue absence,
- **le 18 octobre et le 22 novembre :** deux pièces de théâtre comiques,
- **le 20 décembre :** le traditionnel concert de Noël.

Cette programmation fera bien évidemment l'objet, en temps voulu, d'une information plus détaillée par le canal des moyens habituels de communication : site de Festivallée (festivallee.org), les affiches, le mensuel et le panneau d'information de la commune.



Tennis de table puymoyennais

UNE SAISON DE «CONFIN'PONG»



La saison sportive 2019/2020 restera à jamais marquée par la crise sanitaire et le confinement, engendrés par la pandémie de coronavirus. A l'image du pays tout entier, le TTP a stoppé son activité en mars, pour finalement réouvrir ses portes en juin dans le respect des directives mises en place par la fédération.

Ces quelques semaines estivales ont notamment permis aux pongistes puymoyennais de se retrouver et taper une dernière fois la balle avant les vacances d'été. Avec un nouveau vocabulaire que l'on n'a pas l'habitude d'utiliser dans une salle de sport : distanciation, protocole sanitaire, restriction... Toutefois, les tables avaient, elles, bien besoin d'un coup de désinfection ! Pimpantes, elles brilleront de mille feux à la rentrée (**reprise des entraînements adultes le 24 août, des jeunes le 9 septembre**).

Mais à l'heure de tirer le bilan de cette drôle de saison amputée de plus de 3 mois, que retenir ? La réponse est simple : tout ce qui est positif, de prêt ou de loin. Les résultats sportifs individuels et par équipes ont notamment réservé de belles choses. Nous mettrons en avant la montée en Nationale 2 de Yorick Hube en critérium fédéral,

le doublé puymoyennais en vétéran 1 avec le titre pour Christophe Delaporte et l'argent pour Bruno Lacouture et la montée de l'équipe 3 en D1 après un scénario rocambolesque et 10 victoires en 10 rencontres jouées.

Si le confinement a annihilé des espoirs de titres et de médailles, tout comme il a contraint le club à annuler son tournoi de doubles annuel, le TTP est néanmoins apparu comme un phare dans la nuit, grâce à une vidéo intitulée «Confing'pong» où une trentaine de

pongistes charentais se sont filmés chez eux en train de jongler avec leur raquette, la petite balle se transformant en véritable fil d'Ariane reliant ensemble les passionnés du ping. La vidéo est toujours visible sur le site internet du club : www.ttpuymoyennais.jimdofree.com

Il est maintenant temps de fermer le rideau sur la saison 2019/2020 et de dire bonjour à la saison 2020/2021, pendant laquelle le TTP va fêter ses 20 ans.

Beaucoup d'incertitudes planent encore, mais nous vous invitons à venir essayer le tennis de table, un sport où chacun peut trouver la place qui lui convient.

Contact :

Bruno Lacouture (Président) : 06 61 89 60 47

Christophe Delaporte (Entraîneur) : 06 15 85 72 25

Mail : ttpuymoyennais@gmail.com

Toutes les infos sont à retrouver sur le site Internet du club :

www.ttpuymoyennais.jimdofree.com



RESPECTONS LA TRANQUILLITÉ DE CHACUN

Les bruits de voisinages causant des nuisances sonores, se manifestant de jour ou de nuit et générés par le comportement d'une personne ou d'un animal, peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils constituent un trouble anormal portant atteinte à la tranquillité ou la santé d'une personne.

Les nuisances olfactives ou visuelles peuvent également constituer un trouble anormal de voisinage.

Plus d'informations sur le site :
www.service-public.fr

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques...) ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

- du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

Les travaux effectués par des entreprises pour des particuliers doivent être interrompus de 20h à 7h ainsi que les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.



Participation citoyenne

Le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance, en complément de l'action de la gendarmerie/police nationale, afin d'assurer la sécurité au quotidien, grâce à un partenariat entre la population et les forces de l'ordre.

La commune de Puymoyen, en association avec les forces de sécurité de l'Etat, va mettre en place le dispositif de participation citoyenne.

Les maîtres mots sont : sécurité, proximité et prévention.

Ainsi, un réseau de solidarité de voisinage va être créé, autour de puymoyennais référents, qui auront pour tâche d'alerter les forces de l'ordre en cas d'événements suspects et de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens.

Des réunions publiques seront organisées afin de présenter et détailler ce dispositif civique.



Propreté urbaine

C'EST L'AFFAIRE DE TOUS



Le maintien d'une commune propre n'est pas uniquement du ressort des agents des services de la propreté urbaine. En plus de cet important travail, il en va de la responsabilité de tous les puymoyennais et puymoyennaises, afin que notre commune reste agréable à vivre.

La propreté de nos rues et trottoirs est un acte citoyen, il est indispensable que chaque habitant adopte les bons gestes en ne laissant pas traîner et ne déposant pas sur l'espace public de déchets, mégots, encombrants... Nous vous demandons également de ne pas surcharger les zones communes de dépôt de déchets, papiers et verre.

Rappelons également que tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine communal. Un distributeur de sacs est situé place Genainville, en face de la Mairie.



Face au Coronavirus, soyons tous responsables !



Devenez membre consultatif

Si vous êtes intéressés pour participer à la vie de votre commune, vous pouvez devenir membre consultatif, en lien avec les commissions permanentes.

Pour cela, portez en Mairie votre inscription dans les comités consultatifs qui seront créés, concernant les thématiques suivantes :

- Urbanisme
- Environnement
- Travaux
- Vie locale, associative et sportive
- Vie scolaire
- Vie culturelle
- Enfance, jeunesse
- Communication

Une participation citoyenne, par votre engagement, sera prise en compte suivant le nombre de candidats.

Merci par avance pour l'intérêt porté à Puymoyen.



Faisons **BLOCC** contre le coronavirus!

PENDANT L'ÉTÉ

Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine **ars**

COQUILLAGES, CRUSTACÉS... & GESTES BARRIÈRES

PORTER UN MASQUE

LAVEZ-VOUS LES MAINS RÉGULIÈREMENT

EVITEZ LES POIGNES DE MAINS ET EMBRASSADES

RESPECTEZ UNE DISTANCE DE 1 METRE surtout avec les plus fragiles

QUAND PORTER LE MASQUE ?
Aéroport, transports, commerces, restaurants, festivités et dès que la distanciation n'est pas possible, pour protéger les plus fragiles.

Pour vous protéger et protéger les autres
Téléchargez l'application **Stop-Covid** (anonyme et gratuit)

LIENS UTILES :

- **Gouvernement :**
www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- **Ministère des Solidarités et de la Santé :**
<https://solidarites-sante.gouv.fr/>
- **Santé Publique France :**
www.santepubliquefrance.fr/
- **Agence Régionale de la Santé Nouvelle-Aquitaine :**
www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/



Toilettes publiques

FERMETURE TEMPORAIRE

Suite à de nouveaux actes de dégradations et incivilités, les toilettes publiques situées sur la place Genainville sont fermées pour une durée indéterminée. Cette décision est également motivée par l'évolution actuelle de la situation sanitaire.

Nous vous présentons nos excuses pour la gêne occasionnée et vous remercions pour votre compréhension.





Naissances

- ◊ 21 février 2020
Aymen, Youssef
BOUAZZA
- ◊ 17 avril 2020
Thimothée, Gabriel, Thomas
KREBS
- ◊ 04 juillet 2020
Tilla, Olya
MILLET

Mariages

- ◊ 15 février 2020
Olivier, Thierry GAUTRON
& Céline, Marthe, Dolorès ZAFRA
- ◊ 18 juillet 2020
Olivier, Alexandre, Marius NICOLAS
& Katia LAMIRAULT



Décès

- ◊ 07 février 2020
Michel, Jean BON
- ◊ 12 avril 2020
Monique, Jeanne, Lucile,
Marguerite GENDRON,
épouse QUOY
- ◊ 03 mai 2020
Jacques, Rémi NIVELLE
- ◊ 13 mai 2020
Gérard, Roland,
Gustave BALUTEAU
- ◊ 21 mai 2020
Jeanne, Marie,
Augustine LASCOMBE,
épouse ROGER
- ◊ 03 juin 2020
André, Roger, Jean BERNIER
- ◊ 05 juin 2020
Michel, Georges, Claude
LACROIX
- ◊ 15 juin 2020
Joël, Jean-Marie POITEVIN
- ◊ 20 juin 2020
Michel HERBRETEAU
- ◊ 25 juin 2020
Claude, Jean MANDINEAU
- ◊ 14 juillet 2020
Jacqueline LE GALL,
épouse TERRADE
- ◊ 28 juillet 2020
THIRIOT Emy



Août

Mardi 25 - Salle des fêtes

- Don du sang

Septembre

Vendredi 4 - Salle des associations

- Assemblée générale du Tennis de Table Puymoyennais

Samedi 5 - Salle des fêtes

- Assemblée générale du Basket Club Puymoyen

Dimanche 6 - Salle des associations

- Réunion du Bonsaï Club

Mardi 8 - Salle des fêtes

- Assemblée générale du Collectif Solidarité Ma Campagne

Vendredi 18 - Salle des associations

- Assemblée générale de Festivallée

Samedi 19 - Salle des fêtes

- Présentation de la saison du Basket Club

Vendredi 25 - Salle des fêtes

- Lancement de la saison de Festivallée

Dimanche 27**Salle des associations**

- Assemblée générale du Bonsaï Club

Octobre

Vendredi 2 - Salle des associations

- Assemblée générale de l'ASECP

Samedi 3 - Salle des fêtes

- Concours de belote de l'Amicale Pétanque

Vendredi 9 - Salle des fêtes

- Loto et repas du club des Aînés

Samedi 10 - Salle des associations

- Festival des mots

Dimanche 11**Salle des associations**

- Réunion du Bonsaï Club

Jedi 15 - Salle des associations

- Volcanologie, les Montagnes de Virunga (ASECP)

Vendredi 16 - Salle des associations

- Ciné-Débat : Festival Alimenterre (Marchez Bio)

Dimanche 18 - Salle des fêtes

- Théâtre comique (Festivallée)

Lundi 19 - Salle des fêtes

- Assemblée générale d'Energym

Samedi 31 - Salle des fêtes

- Repas de l'Amicale Sportive de Puymoyen

Samedi 31 - Salle des associations

- Assemblée générale de l'Amicale Pétanque

Novembre

Dimanche 8 - Salle des associations

- Réunion du Bonsaï Club

Samedi 14 - Salle des fêtes

- Repas de l'Amicale Pétanque

Mercredi 18 - Salle des associations

- Assemblée générale de Marchez Bio

Jedi 19 - Salle des associations

- Volcanologie, les Açores (ASECP)

Samedi 21 - Salle des fêtes

- Loto de l'Amicale Sportive de Puymoyen

Dimanche 22 - Salle des fêtes

- Théâtre comique (Festivallée)

Dimanche 29**Salle des associations**

- Réunion du Bonsaï Club

Décembre

Samedi 5 et dimanche 6**Salle des fêtes**

- Marché de Noël du Comité des Fêtes

Mercredi 9 - Salle des fêtes

- Marché Bio de Noël (Marchez Bio)

Dimanche 13 - Salle des associations

- Réunion du Bonsaï Club

Jedi 17 - Salle des associations

- Volcanologie, île de Luçon (ASCEP)

Vendredi 18 - Salle des fêtes

- Repas de Noël du Club des Aînés

Dimanche 20

- Concert de Noël (Festivallée)

Jedi 31 - Salle des fêtes

- Réveillon de la Saint Sylvestre du Comité des Fêtes